



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjointe au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 23

Représentés : 3

Votants : 26

Délibération n° D2024_058 – FINANCES

Demande de subvention pour le projet de maison de santé – Région AURA

La commune de Viuz-en-Sallaz mène depuis plusieurs années le projet de proposer des cabinets médicaux aux professionnels de santé de la commune pour l'exercice de leur profession. Le projet consiste en la création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) qui se déclinera en multisites, avec un noyau principal dans les locaux nouvellement créés. Elle regroupera entre autres des médecins généralistes, des infirmiers, une pédicure-podologue et une diététicienne. Le projet a également pour but de favoriser l'installation de nouveaux confrères et de devenir un lieu de formation des internes et externes en médecine générale. La création de la MSP permettra également de renforcer la collaboration entre les divers intervenants auprès des patients, notamment par un système informatique et de gestion mutualisé. Les professionnels de santé se sont constitués en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), dont le projet professionnel a été validé par l'ARS en 2021.

Afin de mener à bien ce projet, il est précisé que la commune de Viuz-en-Sallaz est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

De plus, la commune de Viuz-en-Sallaz est située en « zone d'action complémentaire » cartographiée par l'ARS, la rendant éligible à l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au financement de travaux ou d'acquisition immobilière pour l'installation d'une maison de santé. Les projets doivent témoigner de la volonté des professionnels de santé d'exercer de façon coordonnée, ce qui est le cas au vu du projet des praticiens de la commune et de sa labellisation à l'ARS. Le taux de subvention indicatif est de 20% du montant HT de l'opération sur une assiette plafonnée à 1M€.

Enfin, le projet de Maison de Santé de la commune est éligible à l'aide du département de Haute-Savoie visant à favoriser la création de maisons de santé pluriprofessionnelles, au titre du plan départemental de lutte contre la désertification médicale 2020-2022. Le taux de subvention indicatif est de 20% du montant HT de l'opération sur une assiette plafonnée à 1M€.

A ce jour, la commune a bénéficié de l'attribution des aides de l'Etat et du Département le Haute-Savoie. Des modifications ayant été apportées à la politique régionale, la demande est reformulée à la hausse, et porte uniquement sur la partie maison de santé, et non plus le logement destiné à l'accueil des internes.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT
Achat en VEFA (vente en état futur d'achèvement)	1 923 985 €
Total HT dépenses prévisionnelles	1 923 985 €

Financement prévisionnel			
Source	Nature du financement	Montant prévisionnel	Taux
État	DETR-DSIL	250 000€	13 %
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Financement de travaux ou d'acquisition immobilière pour l'installation d'une maison de santé labellisée ARS.	250 000€	13%
Conseil Départemental de la Haute-Savoie	Plan départemental de lutte contre la désertification médicale 2020-2022	200 000€	10,40%
ARS	Participation aux frais de fonctionnement des professionnels de santé		
Autofinancement / Emprunt		1 223 985€ - 1 000 000 emprunt - 223 985 € fonds propres	63,60%
Total HT financement prévisionnel		1 923 985€	100%
Loyers	Loyers perçus pour l'ensemble des cabinets (10/m²) – 3186€/mois	environ 38.232€ TTC/an	

Calendrier prévisionnel :

Signature du compromis : 1^{er} semestre 2023

Livraison prévisionnelle des locaux : 2025

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel du projet et son plan de financement
- **SOLLICITE** l'aide maximale de la Région AURA sur le projet présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à déposer le dossier de demande de subvention auprès des partenaires financiers

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 29/05/24

Publication en ligne le 29/05/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS